



Motion pour l'apaisement du trafic dans la ville de Luxembourg

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg ;

Considérant

- la volonté de créer des conditions sûres et attractives pour piéton:nes et cyclistes dans la Ville de Luxembourg ;
- la volonté d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des citoyen:nes en revalorisant l'espace public, souvent organisé de manière à prioriser le trafic automobile ;
- la volonté de généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h en ville;
- que les conducteur:rices de voitures respectent davantage la vitesse dans les « zones 30 » s'il y a d'autres mesures infrastructurelles et que ce type de mesure fait généralement défaut dans les « zones 30 » dans la Ville de Luxembourg;
- les dernières lignes directrices du ministère de la Mobilité pour la voirie communale de 2013 et les lignes directrices concernant l'apaisement du trafic sur la voirie de l'Etat de 2022 ;
- le Plan national de mobilité 2035 préconisant la possibilité d'aménager ponctuellement à 30 km/h les routes de liaison, une application plus large la limitation de vitesse à 30km/h voire 20km/h pour les « routes de distribution », et les « rues de desserte locales » et l'aménagement des routes de manière à les rendre moins attractives pour le trafic de transit automobile et de poids lourds;
- le soutien du ministre de la Mobilité et des travaux public pour l'installation de « zones 30 » sur les voies étatiques ;

invite le Collège échevinal

- **à installer des mesures infrastructurelles tels que chicanes, ralentisseurs, platebandes, passages piétons et carrefours surélevés, etc. non seulement dans les entrées des « zones 30 » mais aussi à l'intérieur de ces zones et cela sur tout le territoire de la Ville de Luxembourg;**
- **à étendre les « zones 30 » et les tronçons limités à 30 km/h sur le territoire de la Ville de Luxembourg, en commençant par les alentours des écoles et les voiries communales encore réglementées à 50 km/h, dans le but d'une généralisation des zones 30 sur l'ensemble des voiries des quartiers d'habitations et de la ville haute.**

*François Benoy
déli gréng Stad Lëtzebuerg
Conseil communal de la Ville de Luxembourg
27/03/2023*